



CCAS - Avis d'appel à candidature

Le Centre Communal d'Action Social (CCAS) lance un appel à candidature auprès des associations, en qualité de membres extérieurs, pour la composition de son Conseil d'Administration.

☛ Avis d'appel à candidature - Conseil d'Administration du CCAS

En application des articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'Administration, présidé par le Maire, est composé à parité d'élus municipaux et de membres extérieurs nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social menées dans la commune.

Au nombre des membres nommés doivent figurer :

- Un représentant des associations œuvrant **dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions** ;
- Un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'**Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)** ;
- Un représentant des associations **de retraités et de personnes âgées du département** ;
- Un représentant des associations **de personnes handicapées du département**

Les associations relevant de ces domaines sont invitées à proposer des personnes susceptibles de les représenter au sein du conseil d'administration du CCAS.

Elles adresseront à Monsieur le Maire une liste comportant au moins trois personnes (sauf impossibilité dûment justifiée). Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures devront concerner des personnes :

- Dûment mandatées par l'association pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le département ;
- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS ;
- Qui ne sont pas membres du conseil municipal.

Les mandats des membres élus et nommés du conseil d'administration prendront fin lors des prochaines élections municipales.

Les candidatures sont à adresser **avant le 23/04/2026** à :

Monsieur le Maire



Président du CCAS

Maire de Cadours

2, rue Dastarat

31480 CADOURS

Mail : cadours.accueil@mairie-cadours.fr